N° 360 — 15e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO — (4 Pages au 112) — Samedi 26 Décembre 1903

L'ÉCHO DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain — Quotidien

REDACTION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trésbon). TOURCOING, rue Verte, 53

Siège administratif : Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes : Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

PRIX DES ANNONCES : ANNONCES... 0 fr. 25 la ligne. RÉCLAMES... 0 fr. 50 — FAITS DIVERS... 0 fr. 75 — LOCALES... 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux Bureaux du Journal ; à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

LA POLITIQUE

LE CONGRÈS RÉPUBLICAIN et la Presse Lilloise

Liquidons d'abord la presse cléricale, la *Dépêche* et la *Croix*, qui sont as-ez sobres de commentaires sur la séance du Congrès. Du compte-rendu fantaisiste et malveillant de la *Croix*, nous ne relèverons que cette phrase cruisante : « Il y a là-dedans des figures sini-tres ! Br !...

La *Dépêche*, comme d'ailleurs l'*Echo du Nord*, s'applique à donner à la candidature de M. Tribourdaux un caractère susceptible d'évoquer les électeurs sénatoriaux. Elle défonce « l'accentuation de plus en plus marquée vers l'extrême gauche de ce qui fut autrefois le parti républicain dans le Nord, et le glissement continu vers la doctrine purement révolutionnaire ».

L'*Echo* déclarait ces jours-ci que M. Emile Scrive appartenait à la fraction la plus extrême de la droite. Il n'est donc pas étonnant que nous ce cadinal et pour le journal qui le défend, M. Tribourdaux apparaisse comme un « sinistre » révolutionnaire.

Cette qualification jettera quelque gaieté parmi les milieux de ripub licains qui à Lille, connaissent M. Tribourdaux, qui, depuis vingt-cinq ans l'ont vu à l'œuvre, et qui, s'ils ont pu apprécier la fermeté de ses convictions démocratiques, n'avaient pas encore deviné en lui le démagogue farouche que l'on se plaît tout-à-coup à représenter.

Signalant la lettre des délégués sénatoriaux de Gravelines que nous avons publiée, la *Dépêche* constate que ces délégués étaient « jadis les amis de M. Guillain », et qu'ils écrivent aujourd'hui « qu'ils voteront avec discipline pour le candidat du Co-grès, c'est-à-dire contre le candidat de M. Guillain. »

C'est là une réponse péremptoire aux critiques de l'*Echo du Nord* sur la composition du Congrès. Cela montre quelle impartialité préside à son organisation, et que s'il comprend nécessairement des républicains « d'avant-garde », selon l'expression de notre confrère, les républicains modérés y sont également admis.

Les délégués de Gravelines se sont engagés à observer la discipline républicaine et à se rallier par conséquent au candidat choisi par l'assemblée à laquelle ils acceptaient de prendre part ; n'est-ce pas une conduite toute naturelle et toute correcte ? Ils estiment, avec raison, qu'ils n'ont point à s'in-pirer de considérations personnelles, ni à obéir aux indications d'une personnalité quelconque, et que, seule, la décision du Parti auquel ils appartiennent, repré-ented et réunis, doit dic-er leur attitude et leur vote. Beaucoup de républicains modérés pensent de même, et ne suivront pas les « quatorze » dans la politique nouvelle qu'ils préconisent.

Entre-temps, la *Dépêche*, après avoir affirmé que M. Scrive est « mieux en position que M. Chatt-leyn de défendre la politique d'opposition et d'en-ever la citadelle ennemie », décoche à ses anciens alliés le trait mordant qui suit :

« Tout le monde sait, d'ailleurs, que les progressistes ne constituent qu'un appoint, nécessaire sans doute, mais peu important par lui-même.

« Il n'y a peut-être pas un élu progressiste qui ne doive son siège aux libéraux dans la proportion d'au moins 70 0/0 des voix qu'il a recueillies. Si on désire en faire l'expérience pratique, nos amis sont à la disposition des amateurs, quoique les libéraux n'aient d'ailleurs aucun désir de porter atteinte aux situations acquises... grâce à eux ».

Si nous en disions autant aux « quatorze », l'*Echo* se fâcherait. Mais, avec les cléricaux, il est moins susceptible.

***

L'*Echo du Nord*, dont le rédacteur assistait au Congrès ce qui ne l'empêche pas de dire qu'il tient s-s renseignements d'« un délégué sénatorial électeur de M. Debierre », publie de la séance un compte-rendu qui est plutôt une physionomie poussée à la charge.

Parlant de ma candidature, il fait cette observation : « La candidature *in extremis* de M. Georges Robert a paru d'ailleurs ne n'être produite que pour fournir à l'orateur l'occasion de rappeler l'union une assemblée dont le débat de séance avait rêvé à la division ».

Puis, dans ses commentaires, après avoir fait le procès du Congrès qui avait failli choisir un « radical-socialiste » comme M. Debierre, ce qui suffit à juger tout ce qui sort d'une parelle organisation », il ajoute :

Nous n'avons pas comme candidat le radical-socialiste Debierre. Mais nous avons le radical Tribourdaux. La différence n'est pas aussi profonde qu'elle apparaît à première vue.

On peut être certain. — et l'exemple de M. Potié nous en est garant. — que M. Tribourdeux voterait les motions les plus avancées de la politique combiste. En sorte qu'il importe peu, au fond, que ce soit M. Tribourdaux plutôt que M. Debierre qui l'emporte au Congrès. S'ils n'ont pas tout à fait le même programme, ils auraient exactement au Sénat, la même attitude.

Suit l'appel obligatoire en faveur de M. Chatteleyn, « républicain de la veille ». La *Dépêche* faisait, en effet, allusion, il y a quelques jours, aux « débuts de M. Chatteleyn dans la politique », à l'époque où il combattait les cléricaux. Ce rappel contenait une indirecte menace que le candidat des « quatorze » se garda bien de relever.

***

Avec le *Réveil du Nord*, nous tombons dans une mauvaise foi qui ne le dispute qu'à la malveillance. Notre « grand divisseur » est dans la joie. Il se délecte ! Il y a quelques dissentiments dans le parti républicain : quelle aubaine ! Et comme il applique toutes les ressources de son esprit à les exciter et les aggraver.

M. Debierre, qu'il attaquait, il n'y a pas si longtemps encore, en des termes et de façon particulièrement hostiles, n'a pas été choisi par le Congrès : c'est une « trahison ». « Nul mieux que lui n'était qualifié en la circonstance pour tenir le drapeau du Bloc. »

Personnellement, je ne suis pas ménagé. L'article ne porte pas de signature ; j'aurais été curieux de savoir si son auteur fait partie de notre Association confraternelle de la presse du Nord.

Mo ns impartial que l'*Echo*, il souligne malicieusement mon échec. Ai-je besoin de lui dire que le porte mes malheureuses dix-sept voix au moins aussi allégrement que M. Delesalle ne porta les 86 (sur 2500 votants) qu'il recueillit au dernier scrutin sénatorial.

Mais, où notre sgrand diviseur dépasse les limites de la mauvaise foi, c'est lorsqu'il vient dire que « MM. Georges Robert et Tribourdaux avaient préalablement déclaré qu'ils se rallieraient au second tour à la candidature qui aurait réuni au **premier tour** le plus grand nombre des voix du Congrès ».

Il suffit de lire les comptes-rendus de tous les journaux et celui du *Réveil du Nord* lui-même, pour voir que M. Tribourdeux a mi, n'avons rien dit de pareil.

J'ai adressé une invitation pressante à tous les candidats, à tous les électeurs, et, aussi, à MM. Evrard-Elez, et Pasqual députés de l'arrondissement d'Avesnes, de « soumettre au choix du Congrès ». L'*Echo du Nord* traduit ainsi cette partie de mon allocution : « M. Robert prie instamment les candidats qui seront élus cette fois de vouloir bien se soumettre au **choix du Congrès** ».

Nulle part, pas même dans le *Réveil*, il n'est parlé de « *premier tour* ».

Et, quant à M. Tribourdaux, voici ce qu'écrit le *Réveil* : « En terminant, M. Tribourdaux a rappelé l'engagement de se rallier aux *décisions du Congrès*, quelles qu'elles soient. »

Nous n'avons rien à ajouter à cette réfutation du *Réveil du Nord* par le *Réveil* lui-même.

Nous nous contenterons de montrer aux républicains à quelles indignes manœuvres on ne craint pas de recourir pour essayer de jeter la suspicion sur le candidat républicain, et pour aggraver les difficultés d'ordre personnel qui ont pu se produire au sein du Congrès.

Georges ROBERT

Extrait du compte-rendu du *Réveil du Nord* :

M. Seulfort demande et fait adopter que la désignation du candidat soit faite à la majorité absolue à tous les tours. Ainsi le candidat désigné se présenterait avec plus d'autorité aux électeurs.

Scission socialiste

La *Petite République* publie les lettres suivantes, conséquence de la retraite de M.M. Jaurès et Rouanet, que nous avons annoncée hier :

Cher Gérault Richard,

Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte de vous témoigner notre vive sympathie et notre fierté de continuer, sous votre amicale direction, notre collaboration à la *Petite République Socialiste*.

Fraternellement à vous,

Jules Joyeux, Gaston Cagniard, Maurice Charnay, Edmond Claris, Dr Clauzel, Edmond Dogny, Gabriel Farjat, Roger Gi Bonea, Henry Honorat, Louis Lavaud, Théodore Massiac, Henri Pellier, Maurice Reymond, Camille de Sainte-Croix, Albert Sarraz, Tibara, Henri Turot, Urbain-Rivière, Raoul Vautier, Michel Zevaco.

Mes chers camarades,

Je vous remercie de votre précieux témoignage de sympathie. Continuons notre œuvre de démocratie et de propagande socialiste avec la même indépendance que par le passé. Spontanément d'ailleurs, la direction administrative m'a mis en mesure les moyens de contrôle et les garanties que les écrivains et les militants que nous sommes ont le devoir d'exiger.

GÉRAULT-RICHARD.

Sur les Genoux de l'Eglise

M. Georges Ancey, l'auteur de *Ces Messieurs*, « étudie, dans le *Matin*, les moyens d'action des prêtres, notamment sur l'esprit de la femme.

Il passe les innombrables manuels et cours d'éducation chrétienne, approuvés d'ailleurs par les évêques et qui témoignent d'un dérangement cérébral non équivoque. L'un d'eux, intitulé : *Sur les genoux de l'Eglise*, contient quelques méditations proposées aux jeunes filles, sur les mystères de la circoncision « qui fort partie de tout ce système mystico-sensuel d'enseignement et qui semblent rédigées uniquement en vue de préparer des filles expertes et des sensuelles rares.

Citons ce bouquet de contemplations par le menu :

1er point : Vue. — Regardons ce pauvre Jésus... le prêtre qui entre dans l'étable pour la circoncision... le prêtre fait l'incision... le sang coule... le petit Jésus se débat douloureusement... Regardons ce sang divin ! O sang de mon Jésus !

2e point : Ouïe. — Bouchons-le que dirent les anges

3e point : Goût. — Goûtons l'amertume dont le cœur de Marie est abreuvé... la souffrance que Jésus endure dans sa chair !

4e point : Odorat. — Attirons à nous par l'odorat et par la forme de respiration intérieure les parfums de tout de vertus. Rapprochons-nous comme l'abeille, sur ces fleurs de mortification. Aspirons, respirons au milieu de ces douces odeurs ; c'est un plaisir doux, divin, céleste!

5e point : Toucher. — Touchons, touchons sans cesse, touchons, baisons-le, plaçons-le sur notre cœur... Ah ! si nous pouvions écrire de sa pointe sur ce cœur ! Toucher. — Toucher !...

M. Ancey demande si c'est attaquer la religion que de s'élever contre un pareil enseignement.

Un vrai Chrétien

En voilà enfin un !

M. Faure Biguet, président d'honneur du comité plébiscitaire du 16e arrondissement vient d'adresser à M. Chandon, président général des comités plébiscitaires de la Seine, sa démission de président par une lettre que le *Gil Blas* publie ce matin.

Après avoir rappelé son passé politique et les services que le prince Napoléon lui-même a reconnu qu'il a rendus à la cause bonapartiste, après avoir dit tout le bien qu'il pense du « Plébiscite intégral » proposé par MM. Lastes et de Dion, M. Faure-Biguet s'exprime ainsi :

« Lassé est un entraîneur d'hommes, et je suis encore sous l'influence de sa chaude éloquence ; mais quel ne fut pas mon étonnement de le voir nous parler de notre puissance, *mot d'ordre crochet* qui a accaparé la France, et *supprimer* son caractère, qui criaient : « A bas les juifs ! A bas Rothschild ! »

Comme nous sommes loin de la lettre du prince Napoléon au général Thomassin !

Voilà vingt ans que je suis dans les affaires, et je suis obligé de reconnaître que l'ai trouvé, identiquement, la même correction chez les juifs, les protestants ou les catholiques.

Comme homme, je ne puis donc admettre cette haine de caste. Comme chrétien, je suis catholique pratiquant, et veux m'en tenir à ce précepte de notre Sainte Mère l'Eglise : « Aimons-nous les uns les autres. » Il ne saurait me convenir d'accepter cette variante, si à la mode aujourd'hui : « Dénichons-nous les uns les autres. »

J'ai cru longtemps que le parti du prince Victor Napoléon, et celui-là seul, pourrait grouper autour de lui tous les Français, en mettant *réellement en pratique* cette sublime trinité :

Liberté — Egalité — Fraternité

Je suis désabusé : aussi je me retire de la lutte, en vous priant de vouloir bien accepter ma démission de président du Comité plébiscitaire du 16e arrondissement.

LE PARLEMENT

SÉNAT

LA SÉANCE

La séance est présidée par M. Fallières.

B dget de la Marine

L'amiral de la Jaille a la parole dans la discussion générale. Il proteste contre les abus que l'on signale de tous côtés, les retards que l'on constate parfout, la désorganisation de certains services, le désordre et le gaspillage qui sévissent dans les arsenaux et jusque sur les bâtiments.

Il rappelle les voyages du ministre, escorté par des gens qui chantent *l'Internationale* et les incidents de Lorient. L'anarchie est partout.

Le pays, dit-il, demande, de la part du ministre, au point de vue de son administration, tombe dans les fautes qu'il dénonçait autrefois. Il critique sévèrement les nominations de manœuvres, décidée sans avis du Conseil Supérieur de la marine.

L'orateur se plaint des détentions devenues fréquentes et après lesquelles il est toujours donné raison aux inférieurs contre les supérieurs, comme si on voulait affaiblir le commandement.

On passe à la discussion des articles.

M. Pelletan réclame un relèvement de crédits pour permettre une augmentation de l'ordinaire, en faveur des concierges des officiers mécaniciens.

Après observations de M. Cuvinot, rapporteur, et de M. Godin, le relèvement demandé par le ministre est repoussé par 171 voix contre 115.

Une demande d'augmentation de 20,584 francs, présentée par M. Pelletan pour le service du contrôle à Bizerte et restée en attente en commission, est votée par le Sénat.

L'amiral La Jaille déplore la mesure intimidante prise contre les religieuses du service des hôpitaux de la marine. Au cours de sa longue carrière, l'amiral a pu, maintes fois, admirer le désintéressement et le dévouement de ces admirables femmes.

Au moment où elles quittent le théâtre de leur abnégation, chassées comme l'auraient-il point été des criminelles, l'orateur leur adresse le salut qu'elles ont bien droit d'attendre de ses protégées et à des victimes.

L'amiral de Cuverville s'associe à cet hommage et s'élève contre les accusations que le ministre adrigées contre les sœurs des hôpitaux de la marine, qu'une passion sectaire a seule pu oser frapper.

M. Pelletan répond qu'il n'a pas laïcisé les hôpitaux par passion anti-religieuse. S'il est atteint d'une telle passion, il n'est pas attendu quinze mois pour congédier les religieuses. La vérité est que, dès le début, il a pu constater que le jour où le contrôle a démontré l'incompatibilité de la présence des sœurs avec une gestion régulière.

Sur le chapitre 25 (constructions navales et salaires des ouvriers des arsenaux), M. Delbeau demande le rétablissement du chiffre voté par la Chambre.

Le rapporteur, M. Cuvinot, combat l'amendement au nom de la commission.

A la séance de l'après-midi, M. Delobeau insiste pour l'adoption de son amendement.

Le Ministre de la Marine appuie les observations de M. Delobeau et insiste à son tour pour le relèvement du crédit.

Il cite de nombreuses statistiques sur les salaires. M. Combes ne peut pas laisser dire que le marine touchent des salaires bien inférieurs à ceux que touchent leurs camarades de l'industrie privée.

Il conclut que l'œuvre du relèvement des salaires des travailleurs des ports arsenaux est à l'ordre de stricte justice. Il supplie le Sénat de ne pas enlever au ministre les crédits qui lui permettent d'accomplir cette œuvre de justice qui relèvera les salaires de modestes travailleurs, auxiliaires indispensables de la défense nationale. (Applaudissements).

M. Antonin Dubost répond que la discussion en cours montre le vice des industries d'Etat. Continuons-l-en à ruiner les finances nationales par la conservation d'industries qui coûtent des sommes fabuleuses ?

L'amendement Delobeau est repoussé par 166 voix contre 117. Le chiffre réduit proposé par la commission des finances est adopté.

Sur le chapitre 43, M. Pelletan demande de ne pas maintenir la diminution de 240,000 francs proposée par la Commission sur le crédit voté par la Chambre pour les points d'appui de la flotte.

Rien n'est plus nécessaire, dit M. Pelletan, que la mise en état de ces points d'appui sans lesquels, en temps de guerre, notre flotte ne pourrait se mouvoir librement dans toutes les mers du monde. Je supplie le Sénat de ne pas rejeter une somme insignifiante pour l'équilibre du budget et lourde pour la défense nationale.

M. Antonin Dubost, rapporteur général, combat la demande du ministre. La défense nationale ne sera jamais aussi bien sauvegardée, dit-il, que si nous savons conserver tout notre crédit, grâce à de bonnes finances.

M. Pelletan insiste.

Malgré l'opposition du rapporteur général, le ministre obtient gain de cause. Le relèvement du crédit est voté par 196 voix contre 192.

Le chapitre 42 est adopté ainsi que les chapitres 43, 44 et 45.

Sur le chapitre 46 (travaux extraordinaires des ports de guerre) M. Pelletan demande le rétablissement du crédit voté par la Chambre soit une augmentation de 347,942 fr.

Le rapporteur combat de nouveau la demande du ministre de la marine qui est, malgré cela, adoptée par 170 voix contre 103.

Sur le chapitre 47 (travaux hydrauliques), M. Pelletan, ministre de la marine demande le rétablissement du crédit voté par la Chambre. Le Commission a supprimé 50,000 francs destinés à l'arsenal de Cherbourg.

Le ministre des finances n'insiste pas.

Le ministre de la marine a donc satisfaction.

Les derniers chapitres sont adoptés.

Le budget de l'Instruction publique

Le Sénat aborde le budget de l'Instruction publique. M. Charles Dupuy a la parole.

M. Ch. Dupuy critique la réforme récente de l'Ecole normale pour laquelle un décret de réorganisation a été fait le 10 décembre 1903. Il critique cette réorganisation à un point de vue tout spécial. Il craint en effet que les Facultés de province et leurs enseignements ne soient dépendant beaucoup à la transformation des conditions de concours et d'obtention des bourses.

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, rassure l'orateur et démontre que la réforme ne sera préjudiciable en rien aux Facultés de province.

M. Wallon estime que le décret qui a transformé l'Ecole normale est de nature à causer, dans un délai très court, la décadence de l'institution. C'est du moins l'avis des intéressés qu'il a consultés.

M. Lintilhac en a consulté d'autres qui lui ont assuré le contraire (Rires).

L'orateur traite le développement pris par les Universités de Lille, Bordeaux et Caen.

M. Halgan accuse le gouvernement de désorganiser l'enseignement primaire par la suppression des écoles chrétiennes.

L'orateur proteste contre l'expulsion des religieux et ajoute que le gouvernement de M. Combes a la fondation des nouvelles écoles laïques libres.

M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, répond que les Inspecteurs d'Académie ne font qu'appliquer l'application de la loi. Si cette loi est trouvée mauvaise par M. Halgan, il n'a qu'à interpeller le gouvernement mais après la discussion budgétaire.

La discussion générale est close. Les chapitres 3 à 12 sont adoptés.

Sur le chapitre 13, le docteur Labbé et M. Delpech défendent un amendement tendant à relever de 4,000 francs le crédit pour l'école des Hautes-Etudes.

La Commission accepte cet amdement qui est adopté par le Sénat.

Les chapitres 14 à 72 sont adoptés sans modification.

La séance est levée à 7 h. 15 et renvoyée à samedi 9 heures 1/2 du matin.

*

A la Chambre

Commission du Budget

Paris, 24 décembre. — La Commission du Budget de la Chambre s'est réunie sous la présidence de M. Doumer. Elle a commencé l'examen des budgets votés par le Sénat. En ce qui concerne le budget de la Guerre, la commission a adopté le chiffre du Sénat, sauf en ce qui concerne les crédits relatifs aux vivres où elle n'a pas admis les réductions. Puis elle a réservé les crédits relatifs aux établissements de la guerre, afin de prendre l'avis du ministre sur les réductions votées par le Sénat. Pour le budget de l'intérieur, elle a adopté les chiffres du Sénat, y compris les crédits pour les commissaires de police, rétablis par le Sénat sur la demande du gouvernement.

Commission de l'Enseignement

La Commission de l'enseignement s'est réunie cette après-midi sous la présidence de M. Henri Brisson. Elle a entendu M. Combes sur le projet ayant pour objet la suppression de l'enseignement congréganiste. En réponse à diverses observations de M. Henri Brisson qui demandait si l'énumération des divers ordres d'enseignement qui figure à l'article 1er est suffisamment précise, le président du Conseil a répondu qu'on pourrait le modifier de la manière suivante :

« L'enseignement de tout ordre et de toute nature est interdit aux congrégations ».

M. Combes a ajouté que le gouvernement, en déposant son projet, n'avait en vue que de continuer l'œuvre déjà commencée.

Le gouvernement se trouvant en présence du péril clérical a d'abord appliqué la loi aux établissements n'ayant pas formulé de demande, puis il a demandé au Parlement de se prononcer sur celles des congrégations qui avaient sollicité l'autorisation.

En ce qui concerne les congrégations enseignantes, M. Combes ne peut pas, sans un poison réduire le délai de 5 ans. La dépense qui incombera de ce chef aux communes, s'élèvera à 33 millions. Sur cette somme l'Etat contribuera pour 43 0/0.

Après le départ de M. Combes, la Commission a adopté le texte du gouvernement.

Un legs de quatre millions de francs à l'Etat

Annecy, 24 décembre. — Le 15 novembre dernier est mort à Sainte-Jeoire, en Haute-Savoie, un riche capitaliste, M. Germain-Charles-Léon Dufresne, neveu de Germain Sommeiller, le célèbre ingénieur du tunnel du Fréjus. M. Germain Dufresne, par un testament qui a été trouvé à son domicile, avec une de l'Opéra, 21, à Paris, institue l'Etat son légataire universel, à charge de fonder, dans le canton de Saint-Jeoire, un hôpital qui portera le nom de Dufresne-Sommeiller, et qui devra servir aux agriculteurs non alcooliques.

La somme laissée par M. Dufresne dans ce but est évaluée à 4 millions de francs.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

La revision du procès Dreyfus décidée à l'unanimité

Paris, 24 décembre. — La commission de revision s'est réunie, à une heure, en vitre de M. Poincaré, sous la présidence de M. Durand, conseiller à la Cour de cassation, pour entendre les conclusions du rapport de M. Mercier, directeur des affaires civiles, sur la demande en revision faite par le capitaine Dreyfus.

Avant de statuer sur ces conclusions qui, s'appuyant sur trois ordres de faits principaux, tendent à la recevabilité de cette demande, la commission a fait introduire le capitaine Targe, officier d'ordonnance du général André, ministre de la guerre, qu'elle avait convoqué dès hier soir.

Le capitaine Targe, qui a procédé avec le ministère de la guerre à l'enquête sur les faits qui ont motivé la demande actuelle en revision, avait apporté, avec lui, un assez volumineux dossier. L'exposé des recherches auxquelles il a été livré et les explications qu'il donne aux membres de la commission sur différences pièces ont rendu sa déposition très longue. Ce n'est qu'à sept heures qu'on a communiqué l'avis de la commission ainsi conçu :

« La commission de revision vient de décider à l'unanimité la revision du procès Dreyfus. »

Le dossier sera transmis demain à la Cour de Cassation.

Au sortir de la séance, les membres de la Commission de revision se sont refusés à toute interview. Cependant, M. Richard, chef du secrétariat particulier du ministre de la justice, pressé de questions, répond par cette phrase : « La nouvelle tient en deux lignes : la commission vient de décider la revision à l'unanimité. » Et M. Richard, qui détachetoutes les syllabes du mot *unanimité*, ne veut rien dire de plus.

D'autre part, la *Presse* a pu interviewer M. Mercier qui lui a déclaré que le Garde des sceaux a recommandé le plus grande discrétion et qu'il ne se considérait pas comme délié du secret professionnel.

— Je ne puis rien vous dire sur l'affaire elle-même. Mais je puis vous annoncer que l'affaire va être renvoyée immédiatement devant la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation qui l'instruira, puis la Cour, toutes chambres réunies, rendra son arrêt dans trois mois environ ».

Nous lui demandons si la Cour pourra casser le jugement sans renvoi : Cela dépendra nous répond-il, de la Chambre criminelle, mais à fortiori, oui. »

Le Journal, interviewé par un rédacteur de la *Presse*, a répondu : « Je ne puis vous dire qu'une chose, c'est que la commission a pris sa décision en toute impartialité. L'information a été conférence ininterrompant que tous les membres de la commission avaient dîné chez le Garde des Sceaux est inexacte ; aucun membre de la commission n'a dîné depuis fort longtemps chez M. Valle.

Avortement de la grève de l'alimentation

Paris, 24 décembre. — Cette grève, bruyamment annoncée, semble avoir abouti à rien. Il n'a pas manqué dans aucune boulangerie et, ce matin, à la réunion de la Bourse du travail, les grévistes n'étaient pas cinq cents. Aussi, les orateurs habituels, exaspérés par cet échec, ont ils été très violents. Ils se sont expliqués sur ce qu'ils entendent par « l'action directe » et cette tentative de grève, révolutionnaire dans ses desseins, puisqu'elle était dirigée non pas contre des patrons mais contre les pouvoirs publics, a pris, ce matin, le caractère anarchiste qui lui convenait :

— Cette nuit, a dit l'un des principaux orateurs, un véritable coup de force a été tenté contre les ouvriers. Le « défroqué » Combes a voulu monter aux gardes municipaux à la Bourse du travail, où nous nous tenions en permanence, tandis que nos camarades en patrouille s'efforçaient de faire leur devoir dans leurs quartiers respectifs, cette nuit, dans la Bourse du travail a été entourée de cavaliers et de municipaux. Sur la place de la République, — elle est jolie leur République ! — et sur le boulevard Voltaire, et à toutes les issues campaient les soldats de l'infanterie de marine. C'est une casaïrne infâme.

Le gouvernement socialiste a les bureaux de placement et ne demande qu'à assurer ce qu'il appelle la liberté du travail à coups de baïonnettes. Eh ! bien, on vous laissera pas intimider. A la force répondez par la force. Nous avions annoncé que notre grève ne serait pas « platonique », il faut le prouver. Le vin est tiré, il faut le boire. Les ouvriers boulangers veulent sortir du pétrin !

Les assistants ont applaudi ce langage et ont voté un ordre du jour scélamant la grève. Il se sont ensuite retirés paisiblement après la réunion. Des forces imposantes gardaient les abords de la Bourse du travail, devant laquelle se tenaient des gardes municipaux à pied, avec un tambour pour les sommations.

Pendant la nuit, le Comité fédéral de l'alimentation, encouragé à la réunion de la grève, avait fait imprimer une proclamation contre « le Sénat allemand », invitant les « travailleurs » à ne pas payer « le pain qui va être fait par des soldats. »

Bien que le mouvement ait échoué et que le gouvernement n'ait pas eu à utiliser les militaires pour assurer le ravitaillement de la population parisienne, on constate que quelques ouvriers de ne pas payer leur pain va être affiché.

De plus, le comité fédéral tente cet après-midi une nouvelle manifestation sur les boulevards et place de l'Opéra. La consigne donnée aux chômeurs est de troubler par tous les moyens possibles, la soirée de réveillon.

La nuit dernière, des groupes de grévistes ont vainement tenté d'empêcher le travail dans les boulangeries. Partout ils ont été dispersés par la police, sans qu'ils se aient livrés à des déprédations. Rue de Paradis, une vitre a été brisée dans un café. Une femme a été légèrement blessée par des éclats de verre.

A trois heures du matin une bande de perturbateurs qui parcourraient le quartier du Mail, ont brisé les glaces de la devanture de Desnoulet, à la Chaussée d'Antin, 63 ; rue Montmartre, 68, M. Rouarc, limonadier, rue Montmartre, 68, a été enlevé de la vitrine qui avait été préparée pour le nouvel an.

Ils ont ensuite brisé la devanture d'un boulanger, M. Stampfer, 67, rue Montmartre. Cinq individus ont été arrêtés.

Le commissaire de police du quartier Notre-Dame a conduit au Dépôt un individu qui, ce matin, à deux heures, a tenté de briser la devanture de M. Barthelon, boulanger, rue des Deux-Ponts, 2. Cet individu a déclaré qu'il avait voulu voler des pains.

Dans le 20e arrondissement, 14 individus ont été arrêtés ce matin pour avoir commis des dégâts dans diverses boulangeries. Cette d'entre eux seulement sont des ouvriers boulangers.

Vers une heure du matin, un individu, resté inconnu, a lancé une pierre du poids de 500 grammes environ sur la devanture de Pallain, place Saint-Michel, 5. La glace a été brisée. Personne n'a été atteinte.

A quatre heures, 15 individus ont été arrêtés rue du Jour pour avoir brisé la glace de la pâtisserie sise rue Saint-Honoré, 72.

Le nombre total des arrestations opérées cette nuit s'élève à 124.

Seuls qui ont été mis à la disposition de la justice les manifestants qui se sont rendus coupables d'violences à la propriété.

Nous avons vu M. Fromentault, président du syndicat patronal de la boulangerie. Son opinion est que la grève satisfait avant d'avoir commencé :

— Ils nous ces, nous a-t-il dit, le bureau de placement gratuit, qui fonctionne au siège de notre Chambre syndicale, a pourvu à toutes les demandes qui lui ont été adressées. La corporation des ouvriers boulangers compte environ dix mille manœuvres sur lesquels nous avons pu trouver travailles chaque nuit. Les autres font les manœuvres et ne demandent pas à travailler. Ils. Nous nous sommes donc adressés aux chômeurs pour remplacer les ouvriers qui ont fait défection, et tous les chômeurs ont répondu à notre appel.

En terminant, M. Fromentault nous dit :

Je ne comprends pas pourquoi les ouvriers se laissent-ent dans une agitation révolutionnaire pour arriver à la suppression des bureaux de placement. Ils n'ont qu'à se faire inscrire à notre bureau et dans les placements gratuitement. Je ne peut gêner que les « meneurs », qui aiment mieux discourir que travailler.

Dans l'épicerie et la commerce des taloches sons, pas d'employés se sont joints aux grévistes. Ceux qui ont abandonné leur emploi ont été immédiatement remplacés.

Le préfet de police a dû faire ouvrir une enquête auprès des 2,000 boulangeries de Paris pour savoir quel est le nombre exact des grévistes.

Il a, d'autre part, fait renforcer le service d'ordre.

Les communes de banlieue où quelques tentatives de grève avaient été signalées, hier, sont allonnées aujourd'hui par des patrouilles de soldats d'infanterie.

Paris, 24 décembre. — Les grévistes avaient annoncé hier leur intention de faire une manifestation cet après-midi sur les boulevards de l'Opéra. Les ouvriers ne se sont pas montrés.

Paris, 25 décembre. — Vers deux heures une bande de grévistes se présentait à la Bourse du Travail, dans l'intention d'aller débaucher les ouvriers qui n'ont pas quitté leur boutique. Les agents occupant l'intérieur de la Bourse ont barré le passage. Une bagarre s'en est suivie. Les grévistes ont été repoussés sur la place de la République, puis dispersés ; quelques arrestations ont été opérées. Six cents grévistes environ se tiennent en permanence dans la salle des grèves.

A cinq heures, une vingtaine de grévistes ont attaqué le magasin de M. Martinet, épicier-fruitier, à l'angle des rues Boulle et Bréguet. Ils ont brisé une grande glace de devanture. Deux des agresseurs ont été arrêtés et mis à la disposition de M. Bordes, commissaire de police.

Paris, 24 décembre. — A cinq heures, M. Conquet nous a fait la déclaration suivante, dont il entend prendre toute la responsabilité :

— Devant la présence de l'armée qu'on affecte à une besogne pour laquelle elle n'a pas été créée, nous considérons maintenant que les moyens de conciliation n'ont plus à être employés. Nous allons donc agir et agir énergiquement.

D'autre part, nous avons pu savoir que devant montrer aux gardes municipaux à la Bourse du travail, où nous nous tenions en permanence, tandis que nos camarades en patrouille s'efforçaient de faire leur devoir dans leurs quartiers respectifs, cette nuit, dans la Bourse du travail a été entourée de cavaliers et de municipaux. Sur la place de la République, — elle est jolie leur République ! — et sur le boulevard Voltaire, et à toutes les issues campaient les soldats de l'infanterie de marine. C'est une casaïrne infâme.

Le gouvernement socialiste a les bureaux de placement et ne demande qu'à assurer ce qu'il appelle la liberté du travail à coups de baïonnettes. Eh ! bien, on vous laissera pas intimider. A la force répondez par la force. Nous avions annoncé que notre grève ne serait pas « platonique », il faut le prouver. Le vin est tiré, il faut le boire. Les ouvriers boulangers veulent sortir du pétrin !

Les assistants ont applaudi ce langage et ont voté un ordre du jour scélamant la grève. Il se sont ensuite retirés paisiblement après la réunion. Des forces imposantes gardaient les abords de la Bourse du travail, devant laquelle se tenaient des gardes municipaux à pied, avec un tambour pour les sommations.

Pendant la nuit, le Comité fédéral de l'alimentation, encouragé à la réunion de la grève, avait fait imprimer une proclamation contre « le Sénat allemand », invitant les « travailleurs » à ne pas payer « le pain qui va être fait par des soldats. »

Bien que le mouvement ait échoué et que le gouvernement n'ait pas eu à utiliser les militaires pour assurer le ravitaillement de la population parisienne, on constate que quelques ouvriers de ne pas payer leur pain va être affiché.

De plus, le comité fédéral tente cet après-midi une nouvelle manifestation sur les boulevards et place de l'Opéra. La consigne donnée aux chômeurs est de troubler par tous les moyens possibles, la soirée de réveillon.

La nuit dernière, des groupes de grévistes ont vainement tenté d'empêcher le travail dans les boulangeries. Partout ils ont été dispersés par la police, sans qu'ils se aient livrés à des déprédations. Rue de Paradis, une vitre a été brisée dans un café. Une femme a été légèrement blessée par des éclats de verre.

A trois heures du matin une bande de perturbateurs qui parcourraient le quartier du Mail, ont brisé les glaces de la devanture de Desnoulet, à la Chaussée d'Antin, 63 ; rue Montmartre, 68, M. Rouarc, limonadier, rue Montmartre, 68, a été enlevé de la vitrine qui avait été préparée pour le nouvel an.

Ils ont ensuite brisé la devanture d'un boulanger, M. Stampfer, 67, rue Montmartre. Cinq individus ont été arrêtés.

Belgique

Le brouillard

Bruxelles, 24 décembre. — L'intensité du brouillard qui s'est abattue toute la journée d'hier et cette nuit sur la Belgique, a été telle qu'il a fait complètement disparaître la lumière dans l'horaire des trains ; à tel point que l'on peut dire que toutes les relations ont été interrompues entre Bruxelles, la province et l'étranger.

Les correspondances ont été manquées, les affaires ont été arrêtées. Les lettres ont mis les retards incroyables ; les journaux du matin ne sont arrivés à Bruxelles qu'à 4 heures de l'après-midi.

Le service des malles entre Ostende et Douvres est interrompu et nombre de bateaux qui régne en mer.

Autres Pays

Les nouvelles au Conseil de guerre

Francfort, 24 décembre. — On mande de Darmstadt, à la *Gazette de Francfort*, que le sergent Hermann Baumann, du 1er régiment du chasseurs de Westphalie, a été condamné par le Conseil de guerre de Darmstadt, à 1 mois de prison pour avoir fait publiquement injures à un officier.